

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

L'article 907 porte sur les exportations canadiennes d'uranium et d'électricité. On a dit qu'il nous était impossible de vendre de l'énergie aux États-Unis à des prix plus élevés que ceux qui se pratiquent au Canada. Ce n'est tout simplement pas vrai. L'article 908 précise que les obligations du Canada en vertu d'un accord à long terme continuent d'être en vigueur en période de pénurie. Il s'agit d'un accord signé par le gouvernement il y a quelque 12 ans.

On nous a souvent accusés d'avoir vendu notre eau. Pourtant, la question de l'eau est traitée noir sur blanc dans l'accord. Il y est précisé que rien dans l'accord ne touche l'eau si ce n'est l'article 401. L'eau y est définie comme étant l'eau de surface naturelle et l'eau souterraine, qu'il s'agisse d'eau liquide, gazeuse ou solide, mais à l'exclusion de l'eau embouteillée ou en réservoir destinée à la consommation humaine. Or, l'opposition n'a pas pris la peine de dire à la population que le projet de loi englobait ces aspects.

Qu'a-t-on dit au sujet de l'accord après les élections? Au cours des entrevues qu'il a accordées le 23 novembre, le chef du NPD a dit différentes choses. D'après le *Globe and Mail*, il a dit que les Canadiens s'étaient exprimés et que le premier ministre avait certainement le droit de poursuivre ses efforts pour faire adopter l'Accord de libre-échange. Il a également indiqué que, selon lui, on serait malvenu de vouloir modifier la loi à cette étape. On a épuisé toutes les possibilités d'obtenir des amendements.

Mme Copps: Qui a dit cela?

M. Belsher: C'est le chef du NPD. D'après *La Presse* du même jour, il a également dit que, conformément à notre tradition parlementaire, les Canadiens s'étaient exprimés et que le premier ministre avait obtenu le droit et le mandat de faire adopter le projet de loi sur le libre-échange. Plus tard, il a dit que le premier ministre avait obtenu un mandat clair. L'accord, avec toutes ses lacunes, du moins ce sont des lacunes aux yeux du NPD, a été approuvé par les Canadiens. Il serait inconvenant de s'y opposer. Il a par ailleurs dit qu'il serait très peu probable que son parti présente à nouveau des amendements au projet de loi à la reprise des travaux parlementaires.

Voilà donc ce qu'a dit le NPD. Voyons maintenant ce qu'a dit le très honorable chef de l'opposition officielle en ce même jour. D'après l'*Ottawa Citizen*, il a dit que les Canadiens s'étaient prononcés en faveur de l'accord. Il a dit que le peuple avait toujours raison. D'après la *Gazette* de Montréal, il a dit que son parti reformulerait sa position sur la question, mais qu'il avait laissé le peuple décider et que le peuple avait effectivement décidé. Nous avons présenté nos arguments, a-t-il dit, et nous laisserons maintenant les choses suivre leur cours. Que s'est-il passé depuis le 23 novembre?

L'Association de l'industrie touristique du Canada a fait paraître une publicité dans laquelle on disait que le tourisme et le libre-échange s'entraideraient l'un l'autre. Cette association, qui représente plus de 1 million de Canadiens dont les emplois sont directement ou indirectement rattachés à ce secteur, estime qu'il est important que tous les Canadiens comprennent que le tourisme est un secteur de 21 milliards de dollars, et qu'il est le deuxième en importance après le secteur de l'automobile pour ce qui est des recettes étrangères.

Le tourisme rapporte 9 milliards de dollars en taxes et se développe deux fois plus rapidement que n'importe quelle autre industrie. Il fait travailler un Canadien sur dix, dont un Canadien âgé de moins de 25 ans sur quatre. Environ 20 p. 100 des recettes que nous tirons du tourisme proviennent des visiteurs étrangers. L'association incite tous ceux qui participent à cette industrie de réfléchir aux nombreux avantages économiques dont nous pourrions jouir, nous, nos diverses entreprises et le Canada, grâce à l'Accord de libre-échange.

Parlons maintenant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, organisme également bien connu des députés à cette Chambre. Les porte-parole de la fédération ont déjà passé en revue avec le nouveau gouvernement leur liste de cadeaux pour Noël. De plus de 17 000 entretiens particuliers avec des membres de la fédération, il est ressorti que la petite entreprise appuie fortement le libre-échange. Six petites et moyennes entreprises sur sept ont signalé que l'Accord aura des répercussions positives sur leurs activités. On ne peut pas négliger la grande incidence qu'aura le libre-échange sur la santé globale de nos petites entreprises.

● (2040)

Ces entreprises ont également soutenu que les activités des petites entreprises sont indispensables à l'essor de l'économie canadienne. Entre 1978 et 1986, les entreprises de moins de 20 employés ont créé environ 85 p. 100 des nouveaux emplois. La santé globale des petites entreprises sera un reflet probablement fidèle de la santé globale de l'économie canadienne.

On a beaucoup parlé de la grande capacité des Américains à légiférer. Les gens ne semblent pas comprendre que le Canada n'a pas cédé son pouvoir de légiférer ni n'a modifié ses lois.

Cet accord est avantageux pour le Canada sur le plan économique. Notre gouvernement s'est lancé dans cette voie et il la suit, car selon nous, ce sera profitable pour l'économie canadienne. Or, si notre économie se porte mieux, peut-on demander meilleures garanties quant au maintien des programmes sociaux dont profitent les Canadiens?